

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2858(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Exigences applicables à l'entrée dans l'Union de miel, de viande, de produits hautement raffinés, de capsules de gélatine, de produits de la pêche ainsi que les exigences en matière d'attestation privée; Exigences en matière d'attestation privée applicables aux produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers	
Complétant 2013/0140(COD)	
Sujet	
2.80 Coopération et simplification administratives	
3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire	
3.10.08.01 Alimentation animale	
3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	
4.60.04.04 Sécurité alimentaire	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2858(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/13247